

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 75 (1983)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Pourquoi une initiative, maintenant?  
**Autor:** Reimann, Fritz  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386158>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pourquoi une initiative, maintenant?

*Par Fritz Reimann, président de l'USS*

Pourquoi un mouvement syndical, engagé dans un système de négociations contractuelles, tel qu'on le connaît en Suisse, grâce auquel se sont réalisés des progrès en matière de réduction de la durée du travail, s'engage-t-il dans la voie de l'initiative populaire? Les négociations sont-elles dans l'impasse, ou avons-nous perdu la foi dans ce mécanisme bien éprouvé? Il n'en est rien!

Il n'y a, dans notre attitude, aucun virage de la politique syndicale. Un certain nombre de constatations nous amènent à penser que le temps est de nouveau venu de poser le problème de la durée du travail par cet autre instrument bien éprouvé qu'est l'initiative fédérale.

L'initiative est un moyen approprié pour réduire des différences d'horaires que rien ne justifie. C'est la rançon du succès de la voie contractuelle d'élargir l'éventail des solutions pratiquées dans les diverses branches économiques. Vient ensuite un moment où la distance entre les conditions de travail dans les secteurs bien organisés et dynamiques et ceux où les travailleurs, atomisés, subissent la loi des patrons, devient insupportable. On trouve en Suisse, des horaires normaux de 40 heures par semaine, d'autres de 60 heures. Encore n'est-il pas dit que ceux qui travaillent le plus atteignent, en une durée une fois et demie plus longue, un salaire équivalent. C'est une tradition syndicale bien établie d'inscrire dans la loi les normes qui se sont progressivement dégagées de la négociation.

J'ai évoqué tout à l'heure les succès remportés, péniblement d'ailleurs, grâce aux négociations. L'histoire montre que, plus la réalité varie par rapport à la loi, plus dures sont les négociations. Un effort permanent d'ajustement de la loi est nécessaire.

L'initiative est aussi un moyen efficace d'expression d'une volonté populaire. Elle offre la possibilité d'organiser une «manifestation nationale de longue durée». Au moment où le front patronal se durcit, où les secteurs qui pourraient accepter des améliorations de conditions de travail sont mis sous pression au nom de la «solidarité patronale», il devient essentiel de montrer que le front syndical est uni.

L'initiative est également un moyen efficace de porter le débat dans l'opinion publique, y compris auprès des salariés qui ne sont pas organisés. Débat nécessaire sur la qualité de vie, pour permettre aux gens de ce pays de réfléchir à leurs besoins profonds et légitimes, et sur l'avenir. Le temps libre est un de ces thèmes liés aux besoins fondamentaux de liberté, d'épanouissement, de changement des mentalités, par exemple en ce qui concerne les relations entre hommes et femmes. La réduction de la durée du travail devient de plus en plus une nécessité économique.

Nous ne pouvons pas continuer à produire toujours plus et avec des méthodes toujours plus performantes, sans avoir la garantie de débouchés suffisants. Pour les prochaines années, une économie de plein emploi est inimaginable sans réduction sensible de la durée du travail. Enfin, n'oublions pas que l'intervention de l'Etat en matière de fixation de la durée maximale du travail est, historiquement, une des plus vieilles mesures de protection des travailleurs. Avec notre initiative, nous restons dans le droit fil d'une tradition séculaire.

Il reste un immense champ d'activité pour les partenaires sociaux. Je n'en citerai que deux: réductions plus rapides ou plus importantes, selon les possibilités des branches économiques et des entreprises, conditions plus favorables pour certaines catégories de travailleurs (travail par équipes, travail à l'écran, travail dans un environnement nocif, etc).

Point n'est besoin d'être maoïste pour adopter le slogan: «Il faut marcher avec les deux jambes». C'est ce que nous avons toujours fait, en refusant de nous laisser enfermer dans la fausse alternative, tentant d'opposer la loi aux négociations collectives. Les travailleurs de ce pays, l'économie suisse aussi, s'en sont trouvés bien.